

FICHE PROJET N°41

INTITULE DU PROJET :

*ETUDE SUR LE POTENTIEL DE LA COMMUNE EN TERMES
D'ENERGIE RENOUVELABLE (BIOMETHANISATION, HYDRO-
ELECTRICITE, BOIS-ENERGIE,)*

LOT :

3

1. DESCRIPTIF DU PROJET

Cette étude a pour objectif d'analyser le potentiel d'énergie renouvelable sur le territoire de la commune.

Elle consiste à étudier les différentes sources d'énergies à savoir : éolienne, solaire, hydraulique, géothermique et biomasse. Chaque source d'énergie renouvelable sera caractérisée en termes de :

- coût d'investissement (coût d'investissement, coût opérationnel, coût du combustible, proportion de l'investissement matériel et du coût de la main d'œuvre dans le coût total de l'investissement...),
- potentiel technique (puissance moyenne d'une installation, heures de fonctionnement, potentiel technique...)
- production et retombées économiques pour la région (retombées économiques locales possibles en termes de technologies et de main d'œuvre...).

Elle permettra d'obtenir une vue globale des technologies disponibles sur le sol communal ainsi que de leur coût de production et de pouvoir comparer les différentes technologies entre elles. Cette partie sera résumée dans un tableau de synthèse reprenant toutes les caractéristiques de chaque filière.

Cette étude devra notamment évaluer le potentiel énergétique des bois communaux et des deux anciens moulins à eau existants dans la commune (à Maibelle et Crupet).

L'objectif de cette étude est donc de fournir des éléments quantitatifs pouvant servir à la prise de décisions, tant concernant les dépenses publiques que pour d'éventuels investisseurs, notamment les agriculteurs. À ce titre, la communication de l'étude est primordiale pour mettre en évidence les réflexions communales et informer le plus largement possible les acteurs économiques potentiellement intéressés par ce type de démarche.

Dans le cadre de la campagne POLLEC 2 lancée par le Ministre de l'Énergie qui vise à aider les communes à concrétiser une POLitique Energie Climat et à favoriser la mise en œuvre des plans d'actions d'énergie durable (PAED), le BEP a pris l'initiative de déposer sa candidature ainsi que devenir Coordinateur territorial de la convention des Maires en tant que structure supra-locale. Si notre candidature est retenue, le BEP mettra en place une cellule de soutien aux communes partenaires dont Assesse en fait partie. Cette cellule offrira une expertise en vue d'accompagner la mise en place de cette politique locale énergie climat et réalisera le projet ici défini.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

La commune d'Assesse souhaite montrer l'exemple en matière de développement durable, non seulement aux autres communes, mais également à ses habitants. C'est le sens du projet n°33 : Positionnement de la commune d'Assesse comme commune exemplaire dans une série de domaines en lien avec le développement durable.

Le projet concernant le potentiel énergétique communal répond en partie à cet objectif et a pour but d'orienter les dépenses publiques mais également les investisseurs potentiels, notamment les agriculteurs qui cherchent à diversifier leurs activités.

Afin de pouvoir diminuer sa dépendance aux énergies fossiles, il est nécessaire de mesurer le potentiel en termes d'énergies renouvelables.

Chaque action réalisée est quantifiable à tous les niveaux dans un principe global de « Vous ne pourrez pas changer, ce que vous ne mesurez pas ».

3. LIEN(S) AVEC LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

→4.3 Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie ainsi que les énergies renouvelables

4. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

La participation des acteurs du territoire au développement durable au sein de la commune passe par le rôle d'exemple de la commune mais aussi par l'information du potentiel du territoire, notamment en terme énergétique.